

## Conseil Municipal du 23 juin 2026

### Extrait du registre des délibérations

44 - 2026

Finances

-

Budget 2026

-

Budget  
Supplémentaire  
2026

#### Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Absents : 0

Excusés-représentés : 3

Votants : 33

Le Maire, soussigné,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois du mois de juin à 19h02, le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Cyprien RICHER, Maire.

#### Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, , Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Nicolas BRAY, M Thomas FABRE.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M Cyprien RICHER  
Mme Natacha PASTOUKOFF ayant donné procuration à Mme Fatima DESCAMPS  
M Didier PARSY ayant donné procuration à M Nicolas BRAY

Madame Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de Monsieur le Maire :

Suite au vote du Budget Primitif 2026 et à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, il est désormais possible de procéder à l'établissement et au vote d'un Budget Supplémentaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L2313-1 et L1612-4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et la délibération 2-5/2022 du Conseil Municipal du 5 juillet 2022 qui adopte cette nomenclature au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu la délibération D 4-2/2026 du Conseil Municipal du 10 février 2026 adoptant le Budget Primitif,

Vu la délibération 42 – 2026 du Conseil Municipal du 23 juin 2026 adoptant le Compte Financier Unique 2025,

Vu la délibération 43 – 2026 du Conseil Municipal du 23 juin 2026 d'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Considérant la présentation de Monsieur le Maire des éléments constitutifs du Budget Supplémentaire tels que présentés dans la note annexée à la présente,

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A la Majorité absolue ;**

*Abstention : M. Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M. Maxime BONTE, M. Nicolas BRAY, M. Thomas FABRE*

- Adopte le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	4 740 111,57	4 740 111,57
Investissement	6 855 397,51	6 855 397,51
<b>TOTAL</b>	<b>11 595 509,08</b>	<b>11 595 509,08</b>

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette délibération ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Cyprien RICHER

La Secrétaire de séance,

Fatima DESCAMPS